



**Doc. 263**

29 mai 1954

## Programme d'action du Conseil de l'Europe

### Proposition de Directive

déposée par M. Muhlis ETE et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée ayant pris connaissance du message spécial du Comité des Ministres transmettant à l'Assemblée Consultative le programme d'action du Conseil de l'Europe et notamment de son paragraphe 28, sur le développement économique de l'Europe méridionale, charge sa commission des Questions économiques de préparer, en faisant notamment usage des facilités prévues par les accords entre le Conseil de l'Europe et l'O.E.C.E. et des études entreprises par la C.E.E., une étude sur les méthodes propres à promouvoir le développement économique de l'Europe méridionale.

Cette étude devra être orientée sur l'Italie, la Grèce et la Turquie.

*Signé (voir au verso)*



*Doc. 263 Proposition de Directive*

*Signé:*

ETE Muhlis, Turquie